

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 17 (1946)

Heft: 1

Rubrik: Annexes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Intérêts du Jura « A.D.I.J. ». Les conditions d'admission consistent en une cotisation annuelle de fr. 20.— par année.

Toutes les organisations, membres de l'A.D.I.J., auront droit à l'organisation gratuite de cours et conférences. De plus, elles pourront désigner un délégué aux assemblées.

Par l'adhésion à l'A.D.I.J., on acquiert du même coup le titre de sociétaire de la Société d'économie et d'utilité publique. Par ailleurs, les organisations déjà affiliées à la Société d'économie et d'utilité publique payeront à l'avenir leur cotisation non plus directement à la Société économique, mais au caissier de l'A.D.I.J.

Dans l'espoir de recevoir prochainement votre adhésion, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la Commission agricole de l'A.D.I.J. :

Le président :
E. LCEFFEL, ing. agr.

Le secrétaire :
M. OGI.

ANNEXES

Moutier et Delémont, le 31 décembre 1945.

REQUÊTE

*pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer dans le Jura bernois
pour la période du 6 mai 1946 au 4 mai 1947*

A la Direction des Chemins de fer du canton de Berne

(par les bons soins de la préfecture de Moutier)

Berne,

Monsieur le Directeur,

Le projet d'horaire soumis présentement à l'enquête publique par les administrations de chemins de fer et qui doit entrer en vigueur le 6 mai 1946 apporte quelques modifications intéressantes. Le public sera sans doute satisfait des améliorations consenties. Dans notre région, nous enregistrons des prestations nouvelles sur les lignes Bienne-Neuchâtel, Bienne-Delémont et Delémont-Porrentruy-Delle. Sur la première, il s'agit d'un effort sérieux pour sortir Neuveville et ses environs de l'isolement. Nous sommes heureux que nos demandes présentées depuis plusieurs années aient enfin été agréées. La Direction du 1er arrondissement des C.F.F. nous avait d'ailleurs laissé entrevoir en août dernier, au cours d'un entretien, que « quelque chose » serait fait. Sur les deux autres lignes, il y aura désormais deux paires de trains directs Berne-Paris-Berne, l'une de jour, l'autre de nuit. C'est avec un grand plaisir qu'on assiste à la renaissance du trafic international par le Jura bernois. Les trains omnibus tardifs nouvellement introduits seront aussi très appréciés.

Mais il reste des lacunes à combler et des problèmes à résoudre. La solution de plusieurs est d'une urgente nécessité. C'est pourquoi, nous faisant les interprètes de nos membres et de la population jurassienne en général, nous vous soumettons ci-après la liste des améliorations de l'horaire qui sont jugées indispensables. Nous savons que vous les examinerez avec votre bienveillance coutumière et que vous ferez

tout votre possible pour les faire aboutir. Nous vous en exprimons d'avance notre reconnaissance.

Voici les demandes que nous avons à formuler :

Cadre 30 : Ligne Bienne-Neuchâtel

Pas de demande.

Cadre 31 : Ligne Bienne-Delémont-Bâle

1. *Introduction d'un train omnibus Moutier (départ vers 12.40) Bienne (arr. vers 13.10).* La traction et le personnel pourraient provenir du train 1749, supprimé entre Moutier et Delémont. Ce train pourrait être conduit éventuellement jusqu'à Longeau seulement, avec correspondance sur le 2962 de Soleure.

Cette nouvelle prestation, demandée depuis plusieurs années, servirait à améliorer les relations du Jura-centre avec Berne (442) et Neuchâtel (1532) ; en outre il permettrait à un grand nombre d'ouvriers de Moutier, travaillant à Granges, de rentrer chez eux pour le repas de midi.

2. *Introduction d'un train accéléré Bienne (départ vers 13.25) Moutier (arr. vers 14.00) Delémont (arr. vers 14.15, départ vers 14.20) Bâle (arr. vers 15.00).* Arrêts à Granges, Moutier, Laufon.

Il y a plusieurs années aussi que nous demandons que les relations de la Suisse romande vers Bâle passent par le Jura bernois. Ce train constituerait la prolongation du direct 115 de Lausanne et établirait également la correspondance à Bienne avec l'omnibus 1807 de Berne. Il réaliserait un vœu exprimé par les autorités municipales de Laufon.

3. *Établissement de la correspondance la semaine à Bienne entre les trains 127 de Lausanne et 1947 pour Delémont.* Cette correspondance pourrait être réalisée éventuellement à Longeau. Le train 1835 de Berne pourrait aussi être retardé quelque peu.
4. *Retardement (au moins la semaine) du train 1918 Bâle-Delémont de 15 à 20 minutes* pour ajuster mieux les correspondances à Delémont et réaliser à Bâle celle de la Suisse orientale (train 276E de Winterthur).
5. *Arrêt des directs 236 et 240 à Moutier et à Granges,* en raison de l'importance industrielle de ces localités sur le plan international.
6. *Établissement de la correspondance à Delémont entre les trains 1911 de Moutier (arr. 7.38) et 206 pour Moutier-Bienne (départ 7.35),* pour autant que des voyageurs soient annoncés d'avance de Choindez ou de Courrendlin. Le train 1911 devrait être quelque peu avancé.

Cadre 37 : Ligne Delémont-Delle

Pas de demande.

Cadre 38 : Ligne Bienne-La Chaux-de-Fonds

1. *Mise en marche quotidienne du train 1837 et continuation jusqu'à La Chaux-de-Fonds, éventuellement jusqu'à St-Imier.* Cette demande est faite par toute la population du Vallon de St-Imier.
2. *Avancement de 30 minutes environ du 1821 au départ de Bienne,* pour permettre aux abonnés de Péry et de La Heutte de rentrer à une heure plus favorable dans leurs foyers.
3. *Arrêts à La Heutte des trains 436E, 1748, 1803, et 5825.*

Cadre 39 : Ligne Sonceboz-Delémont

1. *Introduction d'un train Moutier (départ vers 6.45) Sonceboz (arr. vers 7.30),* en correspondance à Moutier avec le 1902 (ou 1904) de Delé-

mont, à Sonceboz avec le 1789 pour La Chaux-de-Fonds et le 456E pour Bienne.

Cette communication est demandée de façon instante et depuis plusieurs années par les communes de Court et de Sorvilier pour faciliter l'entrée des ouvriers dans les usines de Malleray et de Bévillard et des enfants à l'école secondaire de Malleray. L'horaire actuel ne permet aux uns et aux autres de n'arriver que trop tôt ou trop tard, ce qui leur cause un préjudice indéniable. En hiver les ouvriers doivent attendre l'ouverture des ateliers sur les trottoirs, ce qui est préjudiciable à leur santé. Certaines usines ont actuellement 3 heures différentes de début du travail à cause de l'horaire des trains.

2. *Introduction d'une paire de trains aux heures de midi Malleray-Tavannes-Malleray.*

Les abonnés utilisent actuellement les trains 1750 (dép. 11.42) et 1759 (arr. 13.48). Il est de toute évidence que cette pause de midi est trop longue. Les ouvriers du village sortant de l'atelier et y revenant à d'autres heures, on peut se rendre compte, surtout si l'on songe aussi à ce qui se passe le matin, des perturbations qu'une entreprise doit subir dans son exploitation. Selon nous, on pourrait améliorer la situation en retardant le 1750 de 10 minutes environ au départ de Malleray (sans lui faire manquer aucune de ses correspondances) et en avançant l'arrivée du 1759 d'environ de 12 minutes également sans nuire aux tâches qui lui incombent. Si les C.F.F. ne peuvent trouver une solution acceptable pour tout le monde avec les trains existants, il faudra en créer de nouveaux, comme nous le demandons ci-dessus.

5. *Mise en marche du train 1771 aussi le dimanche et continuation tous les jours jusqu'à Delémont, avec correspondance avec le 1730 pour Porrentruy, en vue d'améliorer les communications du Jura-sud avec le Jura-nord, qui sont défectueuses le soir.*

4. *Prolongation du 1761 de Tavannes à Malleray.*

5. *Détournement du train 1946 Moutier-Longeau-Bienne par Tavannes-Sonceboz.* En accélérant quelque peu sa marche il serait possible de ne modifier ni l'heure de départ de ce train de Bâle, ni celle d'arrivée à Berne du 1838. Un grand service serait rendu à toute une région plus ou moins isolée. Granges et les stations suivantes disposent d'une relation tardive de Bâle par Olten.

Cadre 54 : Ligne Soleure-Moutier

1. *Rétablissement de la correspondance à Moutier entre les trains 1769 de Sonceboz et 51 pour Soleure.*

2. *Introduction de trains tardifs, le samedi et le dimanche, Moutier (dép. vers 22.45) Soleure, et Soleure (dép. vers 22.20) Moutier.*

Chemins de fer du Jura bernois

Nous nous abstenons encore cette fois-ci de formuler des vœux précis en ce qui concerne les lignes de la nouvelle Compagnie des chemins de fer du Jura bernois, dans l'espoir cependant que la nouvelle direction trouvera une solution à la carence actuelle des horaires.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à la présente requête, nous vous présentons, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos salutations les plus distinguées.

Au nom de l'Association pour la défense des intérêts du Jura :

Le président : F. REUSSER.

Le secrétaire : R. STEINER.